

MAIRIE
De
CHARTRETTES



ARRETE DU MAIRE N°2021/013

**Portant dérogation temporaire
A l'arrêté préfectoral réglementant le bruit
Sur la commune de CHARTRETTES**

Le Maire de la Commune de Chartrettes,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 et L 2213-14 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinages dans le département de Seine et Marne, notamment l'article 7 ;

Vu la demande en date du 06 janvier 2021, présentée par la « **SNCF** » siégeant au 10 rue Camille 93210 LA PLAINE SAINT DENIS, représenté par, sollicitant un arrêté dérogatoire temporaire afin de procéder à des travaux ferroviaires occasionnant des nuisances sonores à CHARTRETTES, prévus entre le **lundi 22 février 2021** et le **lundi 26 avril 2021** ;

Vu le non-retour d'avis négatif de la Préfecture de Seine et Marne,

Considérant, la nécessité de réaliser les travaux de nuit comme de jour pour répondre aux contraintes sécuritaires et limiter la perturbation du trafic ferroviaire.

ARRETE

Article 01 :

Par dérogation à l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinages dans le département de Seine et Marne la commune de CHARTRETTES autorise la SNCF à procéder aux travaux ferroviaires de régénération de rails, de systèmes d'attache et de traverses (*Plan : ANNEXE 1 et informations sur les travaux : ANNEXE 2*) entre les gares de Vernou-la-Celle-sur Seine et Chartrettes de jour comme de nuit.

Article 02 :

Les travaux se dérouleront comme suit :

- TRAVAUX PREPARATOIRES
Jours de semaine du 22 février au 12 mars 2021,
Nuits de semaine du 15 au 27 mars 2021.

- TRAVAUX PRINCIPAUX
Nuits de semaine du 29 mars au 24 avril 2021.
- TRAVAUX DE FINITIONS
Nuits de semaine du 29 mars au 24 avril 2021.

Article 03 :

La SNCF a la charge d'informer les riverains par boitage avant le début des travaux, en complément des moyens de diffusion communaux : affichage de l'arrêté, Site Internet, applications sociales.

Article 04 :

Toute modification d'activités ou de dates doit être portée à la connaissance de la Mairie de CHARTRETTES pour une éventuelle mise à jour de l'arrêté municipal et des riverains par boitage.

Article 05 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever.

Article 06 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours gracieux auprès de la commune de CHARTRETTES ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet « www.telerecours.fr ».

Article 07 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SNCF (monsieur MONGAILLARD),
- Préfecture de Seine et Marne,
- Commissariat de Police Nationale de Melun,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Services Techniques de la commune,
- Police Municipale,

Fait à CHARTRETTES, le 15 février 2021

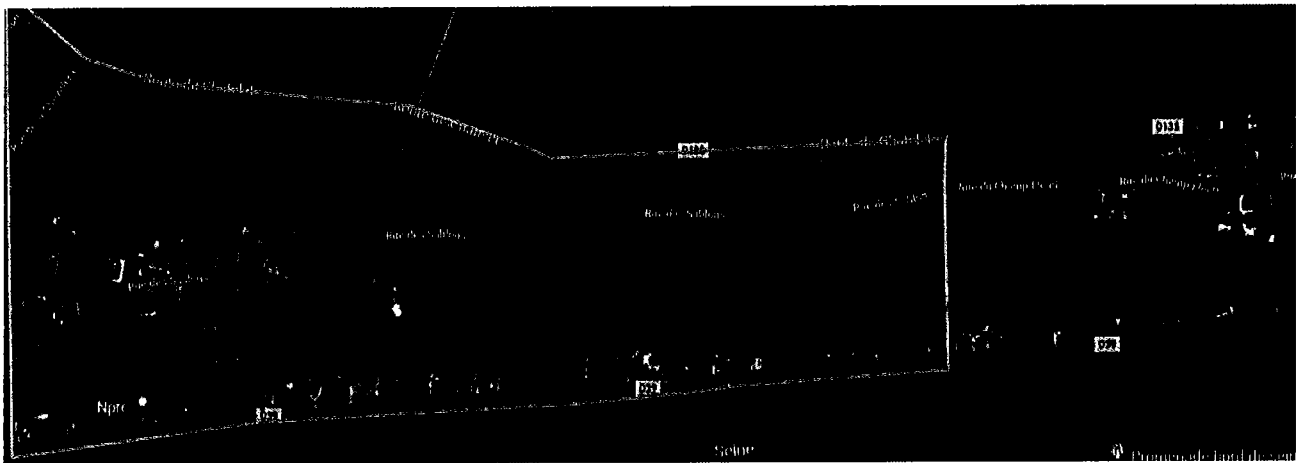
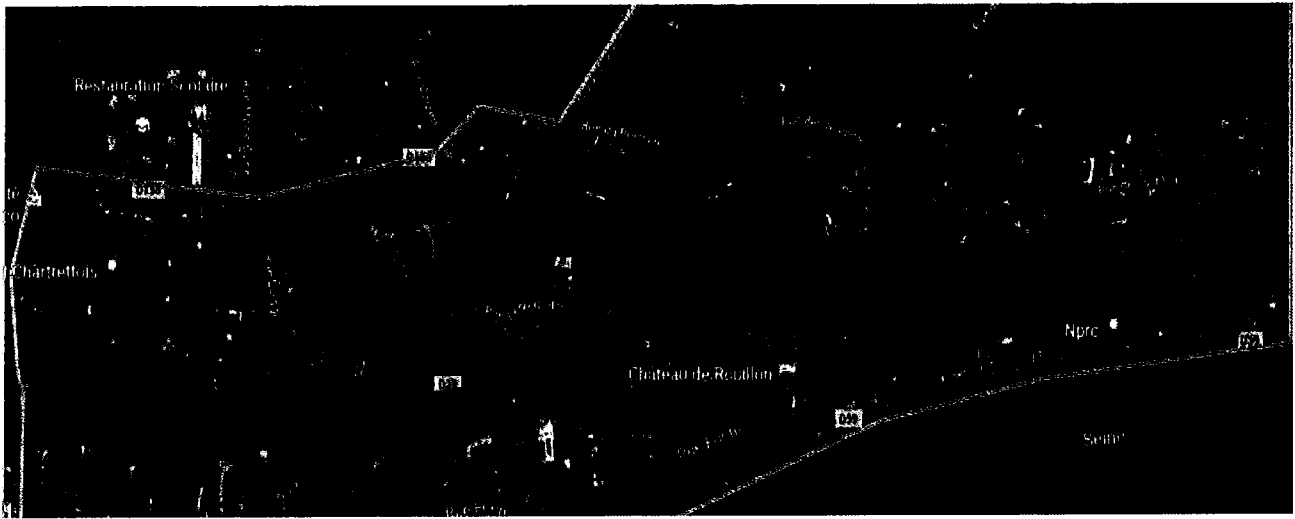
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Le Maire,



Pascal GROS

ANNEXE 1



INFO TRAVAUX
Février 2021

À CHARTRETTES, NOUS RENOUVELONS 12 KILOMÈTRES DE RAILS

Pour votre confort, 85 kilomètres de rails seront renouvelés entre Chartrettes et Vernou-la-Celle-sur-Seine du 22 février au 21 mai 2021. Nous mettons tout en œuvre pour réduire au mieux le bruit généré.

QUELS BÉNÉFICES ?

Ces travaux vont permettre de rendre les installations électriques :

+ **performantes**

+ **résistantes**

+ **adaptées**

aux conditions climatiques



Renouvellement de rails
à l'aide du train BOA

CALENDRIER DES TRAVAUX À CHARTRETTES



TRAVAUX PRÉPARATOIRES :

LES JOURS DE SEMAINE DU 22 FÉVRIER AU 12 MARS 2021

LES NUITS DE SEMAINE DU 15 AU 27 MARS 2021



TRAVAUX PRINCIPAUX :

LES NUITS DE SEMAINE DU 29 MARS AU 30 AVRIL 2021



TRAVAUX DE FINITIONS :

LES NUITS DE SEMAINE DU 29 MARS AU 24 AVRIL 2021

idf.sncf-reseau.com

